

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.	Numéro de permis 2020086	Date d'inspection Le 04 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie Centre Éducatif Le Palais du Plaisir Inc.		Numéro de téléphone (506) 284-2357	
Adresse 15 rue Valcourt Saint-Quentin NB E8A 2B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est conforme lors de la visite.
 - Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
 - Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. Chaque enfant âgé entre 15 mois et 5 ans qui fait la sieste a un écart d'au moins 46 cm entre tous les matelas.
 - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants pendant la visite.
 - La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction sur l'aire de repos, le ratio et l'orientation des enfants.
 - Les observations suivantes ont été observées lors de la visite : la sieste, collation et les jeux libres. À mon départ les enfants se préparent pour aller jouer à l'extérieur.
 Discussion avec l'exploitante concernant le terrain de jeux, les frais et le portail.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 avril 2022

Date

original signé par
Diane Coulombe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 avril 2022

Date